



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 11 mars 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillères et conseillers suivants(es) : mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay ainsi que messieurs Michel Chamberland et Louis Emond sous la présidence du maire monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence : Messieurs Roberto Emond et Yvan Maltais

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19h00 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-03-6301

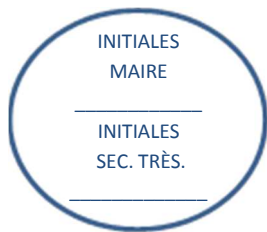
ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

Ouverture de la séance.

- 1.0 (*) Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 (*) Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du 11 février 2015. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 (*) État des revenus et dépenses au 28 février 2015. (Info)
 - 3.2 (*) Acceptation des déboursés au 28 février 2015 et des comptes à payer au 11 mars 2015. (Rés.)
- 4.0 (*) Taxes municipales :
 - 4.1 (*) Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 5 mars 2015. (Rés.)
 - 4.2 Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
- 5.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 6.0 Mise aux normes de l'eau potable/ Reconstruction des puits de captage d'eau souterraine :
 - 6.1 (*) Soumissions reçues de trois puisatiers pour la reconstruction du puits PP-4 et octroi du contrat. (Rés.)
 - 6.2 (*) Tableau de comparaison des coûts de forage et de reconstruction des puits de captage (puisatier et hydrogéologue) préparé par AquaTer-Eau inc. et octroi d'un contrat à AquaTer-Eau inc. (Rés.)
 - 6.3 Proposition d'honoraires professionnels en ingénierie du Groupe-Conseil TDA et octroi du contrat. (Rés.)
 - 6.4 (*) Règlement ayant pour objet de décréter des travaux et des dépenses pour la mise aux normes de l'eau potable (réfection des puits d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes) ainsi qu'un emprunt pour en défrayer une partie des coûts. (Avis de motion)
 - 6.5 Autorisation pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation des travaux. (Rés.)
 - 6.6 Projet d'entente avec les Crabiers du Nord/ Signataires autorisés. (Rés.)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

- 7.0 Regroupement d'aide au développement de la Marina/ Opinion légale et avis de dénonciation. (Rés.)
- 8.0 Club Bouranne inc. / Avis de dénonciation. (Rés.)
- 9.0 Problème d'eau colorée/ Achat et installation de filtres aux 846 et 847, rue du Quai et au 746, rue Emond. (Rés.)
- 10.0 (*) Projet de renouvellement de l'entente de location avec le Club Lions de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier. (Rés.)
- 11.0 (*) Projet de remplacement de la porte avant du chalet des Sports/ Soumission reçue. (Rés.)
- 12.0 (*) Frais de quaiage 2015/ Modification de la tarification. (Rés.)
- 13.0 Pompiers de la caserne 73/ Projet d'entente relatif à la gestion d'un équipement. (Rés.)
- 14.0 Demande de subvention à l'emploi auprès du CLE. (Rés.)
- 15.0 Demande de subvention à l'emploi auprès du SEMO. (Rés.)
- 16.0 Travaux d'aménagement du bureau du maire. (Rés.)
- 17.0 Mise à jour des contrats de travail suite aux décisions prises lors des préparations budgétaires 2015 (articles 21 et 31). (Rés.)
- 18.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 18.1 (*) Action Chômage Haute-Côte-Nord/ Radiothon le 20 mars 2015. (Rés.)
 - 18.2 (*) Fabrique Sainte-Anne de Portneuf/ Souper de fruits de mer le 11 avril 2015. (Rés.)
 - 18.3 (*) Société historique de la Côte-Nord/ Demande d'adhésion. (Rés.)
 - 18.4 Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord / Adhésion. (Rés.)
 - 18.5 Chevaliers de Colomb/ Demande pour la Guignolée. (Rés.)
- 19.0 Correspondance.
- 20.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 21.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6302

PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du 11 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

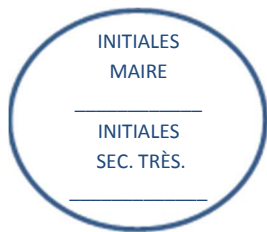
QUE lesdits procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2015

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2015.



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

15-03-6303

**FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2015 ET DES
COMPTES À PAYER AU 11 MARS 2015/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 11 mars
2015 qui totalise un montant de 17 907.78\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date
du 28 février 2015 qui totalise un montant de 54 107.07\$. Le conseil municipal
reconnait en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris
connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6304

**TAXES MUNICIPALES/ DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES TAXES
MUNICIPALES EN DATE DU 5 MARS 2015**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 5 mars 2015 au montant de
886 486.73\$ soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6305

**TAXES MUNICIPALES/ PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA VENTE PAR LA MRC DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie
Morin à transmettre les dossiers suivants à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour défaut
de non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la
Municipalité et ce, au plus tard le 19 mars 2015:

0786.35.3734	7 448.19\$
0786.58.8694	9 622.76\$
0888.27.5639	33 119.70\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

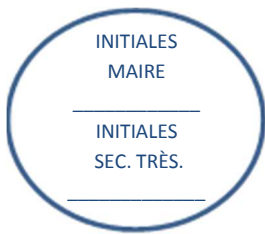
INFO

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Le maire, monsieur Gontran Tremblay, fait la lecture de ses activités mensuelles pour
la période du 12 février au 11 mars 2015 et qui se détaille comme suit :

17 février : Séance ordinaire à la MRC.

17 février : Rencontre télévision communautaire pour budget 2015.



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

- 26 février : Réunion des administrateurs de la FQM à Québec.
4 mars : Rencontre maire de Longue-Rive pour projet de lettre.
9 mars : Séance préparatoire du conseil municipal.
10 mars : Conférence téléphonique avec le Groupe-conseil TDA, la directrice générale et inspecteur municipal pour dossier de l'eau potable.
11 mars : Rencontre SADC pour projet de développement du site du camping, de la marina et du belvédère.
11 mars : Séance ordinaire du conseil municipal.

15-03-6306

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIFS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE PP-4/ SOUMISSIONS REÇUES DE TROIS PUISATIERS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, des puits de captage d'eau souterraine (puits 2-4 et 5) doivent être entièrement reconstruits;

CONSIDÉRANT QUE selon AquaTea-Eau inc. le puits no. 4 est celui qui doit être reconstruit en priorité vu le risque important de pénurie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont autorisé AquaTer-Eau inc. à préparer et à transmettre un document d'appel d'offres afin d'inviter trois puisatiers à déposer une soumission pour la reconstruction du puits PP-4;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été déposées à la Municipalité le 26 février 2015 tel qu'il était convenu dans l'appel d'offres et dont voici les résultats toutes taxes incluses :

- Samson et Frères : 78 516.43\$
- Puitbec : 82 580.79\$
- Puisatiers Saguenay : 87 562.10\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre d'AquaTer-Eau inc. datée du 26 février 2015 dans laquelle il est recommandé d'octroyer le contrat à la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Samson et Frères inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suivre la recommandation d'AquaTer-Eau inc. afin de procéder à la reconstruction du puits PP-4 dans les meilleurs délais et ce, afin d'éviter une pénurie d'eau potable pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte la plus basse soumission conforme soit celle de Samson et Frères inc. au montant de 78 516.43\$ toutes taxes incluses afin de reconstruire le puits no. 4 tel que décrit dans le document d'appel d'offres préparé et transmis par la firme AquaTer-Eau inc.

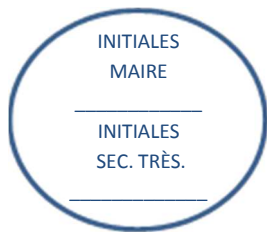
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6307

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIFS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE PP-4/ TABLEAU DE COMPARAISON DES COÛTS DE FORAGE ET DE RECONSTRUCTION DES PUIFS DE CAPTAGE (PUISATIER ET HYDROGÉOLOGUE) PRÉPARÉ PAR AQUATER-EAU INC. ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-02-6285 autorisant la firme AquaTer-Eau inc. à rédiger et à transmettre à trois



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

puisatiers un document d'appel d'offres dans le cadre du projet de reconstruction du puits no.4;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, lors de la présente séance, adopté la résolution no. 15-03-6306 autorisant Samson et Frères à procéder à la reconstruction du puits no.4;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun que la firme Aquater-Eau inc. soit mandatée afin de superviser et coordonner les travaux, louer des équipements et rédiger un rapport hydrogéologique tel que proposé dans son offre de services datée du 3 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre de services professionnels de la firme AquaTer-Eau inc. détaillée comme suit (ces montants étant taxables) :

- Supervision et coordination des travaux : 9 850\$
- Dépenses (gîtes, couverts et communications) : 3 020\$
- Location d'équipements (Sondes, loggers et géocaméra) : 1 340\$
- Rapport hydrogéologique : 5 980\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6308

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIIS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE PP-4/ PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DU GROUPE-CONSEIL TDA ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la présente séance les résolutions no. 15-03-6306 et 15-03-6307 pour réaliser la reconstruction urgente du puits PP-4 dont la durée de vie utile est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la Municipalité doit faire préparer des plans et devis afin d'aménager le nouveau puits PP-4;

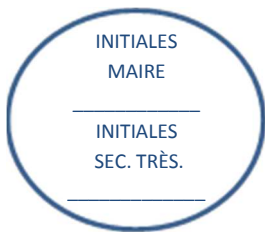
CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a transmis le 10 mars 2015 une proposition de services professionnels afin d'effectuer cet aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels du Groupe-conseil TDA datée du 10 mars 2015 qui se détaille comme suit :

- Préparation des plans et devis pour équiper et raccorder le nouveau puits no.4 et autres travaux connexes
- Estimation des coûts
- Visite des lieux à effectuer lors de la présence du puisatier
- Relevé topographique sommaire
- Demandes d'autorisation au MDDELCC et au MRN



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

- Suivi général et préparation de la programmation des travaux requise par la TECQ 2014-2018

Pour un montant de 19700\$ plus les taxes qui seront ajoutés sur les factures mensuelles.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX ET DES DÉPENSES POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (RÉFECTION DES PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU SOUTERRAINE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES) AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER UNE PARTIE DES COÛTS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS DE
MOTION

Règlement ayant pour objet de décréter des travaux et des dépenses pour la mise aux normes de l'eau potable (réfection des puits d'alimentation en eau souterraine) ainsi qu'un emprunt pour en défrayer une partie des coûts.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Michel Chamberland, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement ayant pour objet de décréter des travaux et des dépenses pour la mise aux normes de l'eau potable (réfection des puits d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes) ainsi qu'un emprunt pour en défrayer une partie des coûts.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 11^e jour du mois de mars 2015.

Michel Chamberland, conseiller

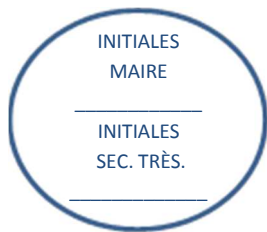
15-03-6309

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIITS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE PP-4/ AUTORISATION POUR L'ACHAT DES TERRAINS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à procéder à l'achat et/ou location de tous terrains devant être acquis pour y réaliser la reconstruction des puits d'alimentation en eau potable (nos. 2, 4 et 5).

QUE les sommes versées pour l'achat desdits terrains soient déterminées comme suit : calculer en mètre carré la superficie totale à être achetée en mètre carré et fixer sa valeur par rapport à celle inscrite au rôle d'évaluation;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE les dépenses relatives aux frais de subdivision du lot et du contrat notarié et tous les autres frais inhérents à ces transactions, s'il y a lieu, soient dès maintenant autorisées.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6310

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIXS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE PP-4/ PROJET D'ENTENTE AVEC LES CRABIERS DU NORD/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de mise aux normes de l'eau potable et de réfection des puits d'alimentation en eau souterraine, le MAMOT exige qu'une entente soit conclue entre la Municipalité et les Crabiers du Nord inc. afin de s'assurer que la consommation d'eau potable par cette compagnie soit balisée de façon claire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été rédigé conjointement par messieurs Yvan Lévesque du Groupe-Conseil TDA et M^e Gaston Saucier et transmis au conseil municipal aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente a aussi été transmis aux Crabiers aux fins de discussions et que les représentants de la compagnie déclarent qu'ils sont satisfaits de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le service d'aqueduc exigé par le MAMOT dans le dossier de réfection des puits d'alimentation en eau souterraine.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6311

REGROUPEMENT D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU SITE DE LA MARINA/ OPINION LÉGALE ET AVIS DE DÉNONCIATION

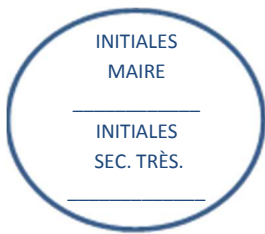
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a rencontré les représentants du Regroupement d'aide au développement du site de la marina le 4 février 2015 ainsi que M^e Gaston Saucier, monsieur Claude Vanasse, évaluateur pour la MRC et madame Josée Girouard, représentante pour la MRC afin de comprendre si la Municipalité doit oui ou non taxer l'organisme pour la valeur foncière des bâtiments leur appartenant mais étant situés sur un terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, M^e Gaston Saucier a transmis le 10 février 2015 son opinion légale relative à la dite rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer déclare à la MRC de la Haute-Côte-Nord que le Regroupement d'aide au développement de la Marina est occupant depuis plusieurs années du terrain propriété de la Municipalité et qu'en conséquence, le Regroupement soit inscrit au rôle d'évaluation, tel que prescrit à l'article 35, alinéa 2 et 208, alinéas 2 et 3 de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer transmette au Regroupement un compte de taxes foncières sur ses bâtiments pour les années 2014 et 2015;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer transmette un compte de taxes de service pour les matières résiduelles pour toutes les années antérieures dues à raison d'une taxe commerciale par bâtiment;

QUE pour 2016, la Municipalité revoit son règlement sur les taxes de service afin de voir s'il doit être modifié au niveau des taxes commerciales relatives à l'aqueduc et aux matières résiduelles pour le Camping;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Regroupement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6312

CLUB BOURANNE INC./ AVIS DE DÉNONCIATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, lors de la présente séance, adopté la résolution no. 15-03-6311;

CONSIDÉRANT QUE le Club Bouranne inc. se trouve exactement dans la même situation que le Regroupement et que le conseil municipal juge opportun de régulariser par la même occasion son dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer déclare à la MRC de la Haute-Côte-Nord que le Club Bouranne inc. est occupant depuis plusieurs années d'un terrain propriété de la Municipalité et qu'en conséquence, le Club soit inscrit au rôle d'évaluation, tel que prescrit à l'article 35, alinéa 2 et 208, alinéas 2 et 3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6313

PROBLÈME D'EAU COLORÉE/ ACHAT ET INSTALLATION DE FILTREURS AUX 846 ET 847, RUE DU QUAI ET AU 746, RUE EMOND

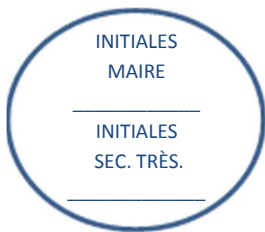
CONSIDÉRANT QUE des problèmes d'eau colorée continuent à se produire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des adresses 846 et 847, rue du Quai ainsi que du 746, rue Emond se sont plaints à plusieurs reprises auprès de la Municipalité et que des vérifications ont été faites par l'inspecteur municipal afin de confirmer la situation;

CONSIDÉRANT QUE Plomberie Octave Roy et fils inc. a fait parvenir une soumission datée du 13 février 2015 au montant de 4 047.91\$ toutes taxes incluses pour procéder à l'installation de 3 filtreurs aux adresses mentionnées plus haut;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de régulariser la situation et que des crédits ont été réservés au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

15-03-6314

QUE Plomberie Octave Roy et fils inc. soit autorisé à procéder à l'installation de 3 filtres telle que décrite dans la soumission no. 4259 et pour un montant total de 4 047.91\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PROJET DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LE CLUB LIONS DE LONGUE-RIVE, PORTNEUF-SUR-MER, FORESTVILLE ET COLOMBIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente de location avec le Club Lions de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier pour l'utilisation de l'Accueil ainsi que pour l'entreposage de leurs équipements dans le local situé à l'arrière en vertu de la résolution no. 14-04-6060;

CONSIDÉRANT QUE cette entente viendra à échéance le 22 avril 2015 et que le Conseil juge opportun de la renouveler en y apportant, au préalable, les modifications qui s'imposent suite au renouvellement du contrat d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QU'un avis doit être transmis au Club au moins trente (30) jours avant l'échéance du présent contrat pour les informer de ces propositions de modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le projet d'entente devant être signé soit modifié et se lise comme suit :

- *Article 3 : Le coût mensuel relatif à ces autorisations est de 150\$ payable le 1^{er} de chaque mois débutant en octobre jusqu'à mai inclusivement. De plus, lors de chaque utilisation, des frais relatifs à l'entretien ménager seront refacturés à l'organisme conformément au contrat d'entretien ménager en vigueur et selon une tarification de 18\$/h. Ces frais d'entretien ménager seront facturés à l'organisme par la Municipalité suite à la réception de la facture du concierge.*

QUE la Municipalité exige du Club Lions une preuve d'assurance responsabilité civile au même titre que tous les autres organismes louant des immeubles municipaux;

QUE ce projet d'entente soit transmis au Club aux fins de signature;

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

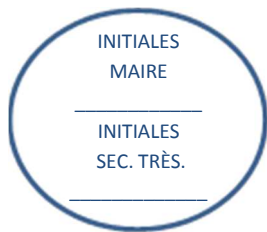
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6315

PROJET DE REMPLACEMENT DE LA PORTE AVANT DU CHALET DES SPORTS/ SOUMISSION REÇUE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE la soumission reçue de la Quincaillerie Jean-Noël Tremblay pour l'achat d'une porte avant pour le chalet des Sports soit acceptée pour un montant de 815\$ plus les taxes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6316

FRAIS DE QUAIAGE 2015/ MODIFICATION À LA TARIFICATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les frais de quaiage pour la saison 2015 et les années ultérieures, jusqu'à un avis contraire, soient fixés comme suit :

- Tarif commercial (utilisation à but lucratif) : 700\$ pour la saison
- Tarif récréatif pour les utilisateurs locaux : 450\$ pour la saison
- Tarif récréatif pour les visiteurs : 1.60\$/pied pour un bateau de moins de 36 pieds et 1.65\$/pied pour les bateaux de 36 pieds et plus

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux utilisateurs connus pour les aviser de ce changement de tarif.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6317

POMPIERS DE LA CASERNE 73/ PROJET D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION D'UN ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'organisation du Sentier de Noël 2014, le comité organisateur avait approuvé la construction d'un bar de bois extérieur pouvant servir aux activités du Sentier mais aussi aux activités des autres organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la caserne 73 ont été sollicités afin de fournir la main-d'œuvre gratuite nécessaire à cette construction;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de construction ont été payés par la Municipalité;

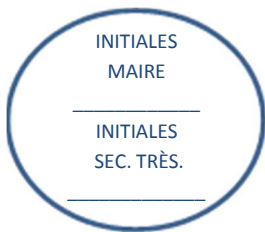
CONSIDÉRANT QUE le bar a été construit tel que convenu et que les pompiers de la caserne 73 ont transmis un projet d'entente à la Municipalité concernant sa gestion et son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord avec ledit projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entente suivante soit acceptée :

- La Municipalité paie pour l'entretien, les réparations et les modifications qui pourraient être demandées ultérieurement;
- Les pompiers de la caserne 73 fournissent la main-d'œuvre gratuitement pour l'entretien, les réparations et les modifications qui pourraient être demandées ultérieurement;
- Les pompiers conservent la priorité en cas de conflit d'horaire, c'est-à-dire si plus d'une demande est faite à la Municipalité pour l'utilisation le même jour par deux organismes différents;
- Le bar peut être prêté gratuitement aux organismes à but non lucratif découlant directement de la Municipalité et, dans le cas où cet organisme



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

sollicite l'aide des pompiers, il est entendu que les profits générés par le bar seront séparés 50%-50% entre l'organisme et les pompiers.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6318

DEMANDE DE SUBVENTION À L'EMPLOI AUPRÈS DU CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE)

CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale et automnale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'UNE demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics (entretien des parcs, embellissement, aide aux différents comités, bornes fontaines, etc...);

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixée à 11.55\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6319

DEMANDE DE SUBVENTION À L'EMPLOI AUPRÈS DES SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'ŒUVRE (SEMO)

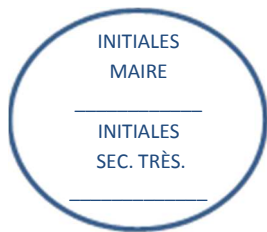
CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale et automnale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'UNE demande d'aide financière soit déposée auprès des services externes de main-d'œuvre (SEMO);

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics (entretien des parcs, embellissement, aide aux différents comités, bornes fontaines, etc...);

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixée à 11.55\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer un maximum de 50% des dépenses relatives à l'embauche de cette ressource via ces services;

QU'une description détaillée des tâches devant être exécutées par cette ressource soit transmise au SEMO afin qu'une analyse soit faite pour savoir si le candidat est apte à les exécuter vu son type d'handicap;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6320

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BUREAU DU MAIRE

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE des travaux d'aménagement d'un bureau pour le maire soient réalisés dans la cuisine annexée à la salle du Conseil;

QUE les dépenses relatives aux matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux soient imputées dans le compte 02-130-00-690 et que les salaires soient imputés dans le compte 02-190-00-143 tels qu'adoptés lors des prévisions budgétaires 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6321

MISE À JOUR DES CONTRATS DE TRAVAIL SUITE AUX DÉCISIONS PRISES LORS DES PRÉPARATIONS BUDGÉTAIRES 2015 (ARTICLES 21 ET 31)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris des décisions lors de sa journée de travail sur les prévisions budgétaires 2015 et qu'il souhaite les entériner officiellement par résolution;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions impliquent des changements au niveau des contrats de travail de certains employés municipaux et plus particulièrement ceux de l'inspecteur municipal et de la secrétaire-trésorière adjointe aux articles 21a) et 31;

CONSIDÉRANT QUE les employés concernés sont d'accords avec les modifications proposées et acceptent que leur contrat soit modifié en conséquence;

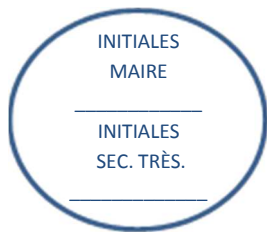
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le contrat de travail de l'inspecteur municipal soit modifié aux articles 21a) et 31 pour se lire comme suit :

Article 21 – CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

La Municipalité accorde à l'inspecteur municipal, sans perte de salaire, lors des événements suivants :

- a) Décès du conjoint(e), enfant, père, mère : 5 jours de calendrier consécutifs entre le décès et le jour des funérailles



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

Article 31 – PLAN D'ASSURANCES COLLECTIVE ET REER

L'inspecteur a l'obligation d'adhérer au plan d'assurances collectives des employés de la Municipalité aux mêmes conditions que les autres employés. De plus, un montant équivalent à 6% de la rémunération brute annuelle sera versé à l'inspecteur sous forme de REER et ce, à chaque année.

QUE le contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe soit modifié aux articles 21a) et 31 pour se lire comme suit :

Article 21 – CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

La Municipalité accorde à la secrétaire-trésorière adjointe, sans perte de salaire, lors des événements suivants :

- a) Décès du conjoint(e), enfant, père, mère : 5 jours de calendrier consécutifs entre le décès et le jour des funérailles

Article 31 – PLAN D'ASSURANCES COLLECTIVE ET REER

La secrétaire-trésorière adjointe a l'obligation d'adhérer au plan d'assurances collectives des employés de la Municipalité aux mêmes conditions que les autres employés. De plus, un montant équivalent à 6% de la rémunération brute annuelle sera versé à la secrétaire-trésorière adjointe sous forme de REER et ce, à chaque année.

QUE cette résolution soit annexée au contrat de travail de l'inspecteur municipal et de la secrétaire-trésorière et en fasse partie intégrante.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE/ PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Suite à la réception du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018, le conseil municipal est invité à formuler ses commentaires sur le contenu du présent plan triennal avant le 3 avril 2015.

Ce projet indique pour l'école Mgr-Bouchard que :

- 2015-2016: Préscolaire 4 et 5 ans, Primaire 1^{er}, 2^e et 3^e cycles ainsi qu'un service de garde
- 2016-2017 : Préscolaire 4 et 5 ans, Primaire 1^{er} et 2^e cycles ainsi qu'un service de garde
- 2017-2018 : Préscolaire 4 et 5 ans, Primaire 1^{er} et 2^e cycles ainsi qu'un service de garde

15-03-6322

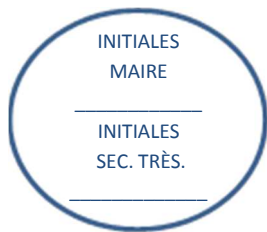
ACTION CHÔMAGE HAUTE-CÔTE-NORD/ RADIOTHON LE 20 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 100\$ soit accordé à l'organisme Action-chômage Haute-Côte-Nord pour la tenue d'un Radiathon le 20 mars 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

15-03-6323

**FABRIQUE STE-ANNE DE PORTNEUF/ SOUPER DE FRUITS DE MER LE
11 AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité achète 8 billets au coût de 280\$ dont 4 billets pour les conseillers
ou employés et 4 billets pour les conjoints/accompagnateurs. Les billets des
conjoints/accompagnateurs devant être remboursés à la Municipalité au prix coûtant.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6324

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD/ DEMANDE D'ADHÉSION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le renouvellement de l'adhésion 2015 à la Société historique de la Côte-Nord au
montant de 35\$ soit autorisé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6325

**CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DU SECTEUR OUEST DE LA
CÔTE-NORD/ ADHÉSION**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'adhésion annuelle à la Corporation des services universitaires du secteur ouest
de la Côte-Nord soit renouvelée pour la somme de 150\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6326

CHEVALIERS DE COLOMB/ DEMANDE POUR LA GUIGNOLÉE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'à partir de 2015, les Chevaliers de Colomb, qui sont responsables de la Guignolée
à Portneuf-sur-Mer, soient tenus de payer pour les frais relatifs à l'entretien ménager
lors de l'utilisation de la salle de l'Accueil mais que la Municipalité compense cette
dépense par une aide financière du montant équivalent.

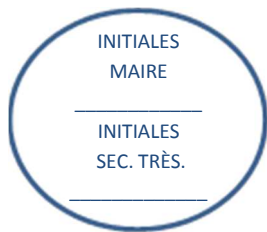
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-03-6327

**COMPTES EN SOUFFRANCE RELATIFS À LA LOCATION DES SALLES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution
no. 15-01-6273;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs factures ont été émises mais que certaines comportent des soldes dus et ce, depuis plusieurs mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Anne-Sophie Paquette soit informée qu'elle a un délai de 10 jours à partir du 12 mars pour acquitter les sommes dues soient un montant de 575.62\$ pour la location du gymnase à défaut de quoi elle perdra son droit d'utilisation;

QUE dorénavant, tout utilisateur soit informé qu'il a 30 jours pour s'acquitter des sommes dues à défaut de quoi il perdra son droit d'utilisation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période a débuté à 20h30 et s'est terminée à 20h40.

Sujets :

- Un citoyen demande si le conseil municipal envisage de nommer un représentant municipal sur le conseil d'administration de la salle de quilles. Il est entendu que ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance.
- Un citoyen demande des informations sur la Société historique de la Côte-Nord. Il lui est suggéré d'aller voir leur site Internet.

15-03-6328

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
Directrice générale et
secrétaire-trésorière